

Bruxelles, le 23 juin 2025  
(OR. en)

10491/25

CONUN 98	DEVGEN 98
ONU 45	SUSTDEV 48
COHOM 105	ENV 563
CFSP/PESC 934	CLIMA 220
COPS 297	COHAFA 38
CSDP/PSDC 389	MIGR 226
CONOP 39	SAN 369
COTER 103	CYBER 176
COAFR 151	

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2025 – septembre 2026)

---

**Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2025 – septembre 2026)<sup>1</sup>**

1. En cette période de défis sans précédent, l'UE aborde la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale pleinement attachée à un système multilatéral, fondé sur le **droit international** et fidèle aux objectifs et aux principes de la **charte des Nations unies**, afin de garantir la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement durable pour tous.
2. L'UE reste un **partenaire prévisible, fiable et crédible**, déterminé à trouver des solutions mondiales aux défis communs, notamment par la mise en œuvre du pacte pour l'avenir et de ses annexes, du pacte numérique mondial et de la déclaration sur les générations futures. L'UE est prête à **dialoguer avec ses partenaires** pour faire avancer la réforme de l'ONU dans le cadre de l'initiative ONU80, et aller vers une Organisation des Nations unies plus efficace, plus performante au regard de son coût, plus réactive, et à même de mettre en œuvre les trois piliers de manière efficiente.
3. Préoccupée par les menaces croissantes et diverses qui pèsent sur **la paix et la sécurité internationales**, en particulier les violations généralisées de la charte des Nations unies, y compris les actes d'agression et de violation de l'intégrité territoriale, l'UE reste déterminée à préserver et à rétablir une paix et une stabilité justes et durables à l'échelle mondiale.
4. Consciente du lien intrinsèque entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable, en termes économiques, sociaux et environnementaux, l'UE reste attachée au programme de développement durable à **l'horizon 2030** et à la réalisation des **objectifs de développement durable (ODD)**.
5. La **triple crise planétaire** du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution constitue une menace existentielle qui touche toute l'humanité ainsi que la sécurité mondiale. L'UE marque son soutien à l'accord de Paris, à l'occasion de son dixième anniversaire, et est déterminée à collaborer avec les partenaires dans le cadre des Nations unies pour accélérer une transition écologique mondiale, juste et inclusive.

---

<sup>1</sup> Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

6. Les priorités suivantes orienteront l'action de l'UE au niveau de l'ONU au cours de l'année à venir:
- I. Soutenir un système multilatéral fondé sur le droit international et l'universalité des droits de l'homme;
  - II. Faire progresser des réformes globales pour redynamiser le système des Nations unies, et développer des partenariats efficaces;
  - III. Renforcer l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies;
  - IV. Faire progresser le développement durable conformément au programme 2030;
  - V. Faire face à la triple crise planétaire.
- I. Soutenir un système multilatéral fondé sur le droit international et l'universalité des droits de l'homme**
7. À mesure que les défis auxquels le système des Nations unies est confronté prennent de l'ampleur, l'UE et ses États membres continueront à soutenir un multilatéralisme effectif et l'**ordre international fondé sur des règles** s'articulant autour des Nations unies, et à s'opposer aux efforts visant à le saper ou à l'affaiblir. Nous nous efforçons de promouvoir et de défendre le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE continuera de respecter les règles et principes de la **charte des Nations unies**, y compris en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'autodétermination. Ces principes ne sauraient être négociés ou compromis.

8. L'UE réaffirme son attachement indéfectible au respect, à la protection et à l'application universels des **droits de l'homme** pour tous, partout. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux. En outre, la paix et la prospérité, ainsi que la réalisation des ODD, vont de pair avec le respect de la démocratie, de l'État de droit et de tous les droits de l'homme. Alors que l'année 2026 marquera le 60<sup>e</sup> anniversaire du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), l'UE souligne que ces traités fondamentaux restent pertinents et importants pour faire progresser les normes mondiales en matière de droits de l'homme. L'UE fondera ses actions sur les **conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme**.
9. L'UE restera fermement attachée **au programme en faveur de l'égalité et à la non-discrimination**, ainsi qu'au droit de toutes les personnes de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à la protection des personnes défavorisées, vulnérables ou marginalisées. L'UE encouragera vigoureusement et intensifiera les efforts en faveur de l'égalité de genre, une question transversale importante pour tous les piliers des Nations unies, de la progression et de la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et filles, ainsi que de l'autonomisation de celles-ci et de leur participation entière, équitable et constructive dans tous les domaines, en particulier aux postes de direction. À cette fin, l'UE participera activement et de manière constructive à l'événement de haut niveau Beijing+30. L'UE placera la prévention et l'élimination des violences sexuelles et sexistes, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, au cœur de ses efforts. L'UE réaffirmera qu'elle est fermement résolue à respecter, protéger et garantir la pleine et égale jouissance des droits de l'homme par les personnes LGBTI. L'UE continuera de donner la priorité aux droits des enfants et des jeunes, y compris l'accès universel à une éducation inclusive et de qualité. Elle continuera d'œuvrer pour protéger davantage les droits de l'homme des personnes âgées, faire en sorte qu'elles puissent mieux exercer ces droits et améliorer leur bien-être.

10. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective **du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)** et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et continue à cet égard d'accorder une grande importance au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et une éducation complètes, de qualité et abordables en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, ainsi qu'aux services de soins de santé.
11. L'UE demeure déterminée à mettre fin à l'impunité et à faire en sorte que les responsables de toutes les violations du droit international **répondent de leurs actes**. L'UE continuera de soutenir le processus conduisant à l'adoption de la convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, ainsi que les efforts déployés pour que des enquêtes indépendantes soient menées sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et sur les violations du droit international humanitaire, y compris celles qui sont susceptibles de constituer des crimes internationaux. L'UE réaffirme son soutien sans faille au système de justice pénale internationale, en particulier à la **Cour pénale internationale (CPI)**, ainsi que sa détermination à soutenir le statut de Rome et à préserver l'indépendance et l'intégrité de la CPI.
12. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument la **Cour internationale de justice (CIJ)**, qui constitue l'un des principaux piliers du système judiciaire international. L'UE rappelle que les ordonnances et arrêts de la CIJ sont contraignants pour les parties en litige.
13. L'UE continuera de promouvoir et de soutenir les initiatives visant à **développer le droit international** et réaffirme le rôle important que joue la Commission du droit international (CDI) à cet égard. Il est essentiel que la CDI dispose de suffisamment de temps pour délibérer afin de s'acquitter de son mandat.

14. L'UE rappelle son engagement ferme et de longue date à soutenir le rôle des Nations unies dans la coordination de l'aide **humanitaire** d'urgence au niveau international, mise en place par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies de 1991. L'UE continuera d'œuvrer à la sauvegarde de l'espace humanitaire en permettant et en facilitant un accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, en garantissant la protection du personnel humanitaire et en veillant au respect des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'humanité. L'UE continuera d'accorder une attention particulière aux personnes se trouvant dans les situations de plus grande vulnérabilité.
15. L'UE et ses États membres, qui constituent collectivement le plus grand contributeur à l'ONU au niveau mondial et le **principal pourvoyeur d'aide humanitaire** en 2024, continueront de faire preuve d'un attachement ferme à la stabilité financière des Nations unies.

## **II. Faire progresser des réformes globales pour redynamiser le système des Nations unies; et œuvrer à des partenariats efficaces**

16. L'UE reste attachée au **pacte pour l'avenir** (y compris ses deux annexes), qui constitue une étape essentielle en vue de redynamiser les Nations unies, de concrétiser le programme 2030 et d'atteindre les ODD, et de réformer l'architecture financière internationale. L'UE se tient prête à coopérer avec l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre effective de ce pacte.
17. **Des réformes audacieuses et ambitieuses sont nécessaires** pour faire en sorte que le système des Nations unies soit en mesure de relever les défis mondiaux et de produire des résultats efficaces au niveau national. L'UE fait preuve d'un engagement de longue date à collaborer avec les États membres de l'ONU, ainsi qu'avec le système des Nations unies, pour faire avancer le processus de réforme interne en cours – l'**initiative ONU80** du secrétaire général – afin de veiller à ce que l'ONU soit une organisation efficace, efficace au niveau des coûts et réactive, mieux à même de relever les défis actuels et futurs.

18. La mise en œuvre complète et rapide des réformes déjà **en cours et approuvées**, y compris concernant le système des Nations unies pour le développement, la gestion et le pilier "paix et sécurité", permettra de faire en sorte que le système des Nations unies soit en bonne voie d'atteindre les objectifs de l'initiative ONU80. L'UE salue la "**réinitialisation humanitaire**" et est résolue à œuvrer de manière constructive avec les Nations unies afin de contribuer à promouvoir un système humanitaire qui facilitera de plus en plus une action humanitaire menée au niveau local, bénéficiant d'une protection internationale dans le respect des principes humanitaires et conformément au droit international. L'UE soutient également le processus de réforme du **système des Nations unies pour le développement**, que l'initiative de réforme ONU80 doit contribuer à renforcer. Un système des coordonnateurs résidents redynamisé contribue à une coopération plus cohérente et efficace entre l'UE et les Nations unies au niveau national. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider les progrès, notamment pour continuer à assurer le niveau requis de financement prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents et à lever les obstacles organisationnels à l'intégration des Nations unies au niveau national. Il est essentiel d'assurer la **cohérence entre l'initiative ONU80, la réinitialisation humanitaire et la réforme du système des Nations unies pour le développement** afin de garantir une convergence des objectifs et une incidence combinée en vue d'une mise en œuvre efficace de l'approche "Unis dans l'action" des Nations unies, en particulier dans les situations de conflit et de fragilité. L'UE est déterminée à jouer un rôle proactif et constructif à cet égard.
19. Conformément à son engagement à mettre en œuvre le pacte pour l'avenir, l'UE soutient une **réforme globale du Conseil de sécurité de l'ONU** visant à le rendre plus efficace, plus inclusif, plus transparent, plus démocratique et plus responsable et à faire en sorte qu'il tienne mieux compte des réalités actuelles en renforçant la voix des régions sous-représentées. L'UE soutient l'initiative franco-mexicaine visant à restreindre le recours au veto en cas d'atrocités de masse. Par ailleurs, l'UE reste attachée à la **réforme des institutions financières internationales (IFI)** et des banques multilatérales de développement (BMD), notamment par une coordination renforcée entre le système des Nations unies et les BMD ainsi que la participation de toutes les parties prenantes concernées. Nous attendons avec intérêt [des résultats ambitieux et axés sur les tâches à accomplir de] la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4).
20. L'UE continuera à **établir et cultiver des partenariats avec l'ensemble des membres des Nations unies**, en recherchant le consensus et en collaborant dans un environnement en mutation afin de soutenir un système multilatéral efficace.

21. L'UE continuera de s'employer activement à soutenir et à encourager une **société civile** diversifiée et indépendante et à lui donner les moyens d'agir, en défendant sa participation effective aux processus multilatéraux, y compris, sans s'y limiter, les enceintes compétentes en matière de droits de l'homme, le développement durable, la médiation en faveur de la paix et la prise de décision. L'UE réaffirme le rôle important joué par les **jeunes**, compte tenu des besoins et des intérêts des générations futures, et réaffirme son attachement à la déclaration sur les générations futures.

### **III. Renforcer l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies**

22. Compte tenu de la multiplication et de l'intensification des conflits et des guerres, l'UE déplore que les civils, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, les travailleurs humanitaires, le personnel de santé, les journalistes et le personnel des Nations unies, ainsi que les infrastructures et les biens civils, soient de plus en plus pris pour cibles, en toute impunité; que les femmes et les filles continuent de souffrir de manière disproportionnée, notamment dans le contexte d'une augmentation des violences sexuelles liées aux conflits; et que le droit universel à un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave soit de plus en plus menacé ou utilisé comme une monnaie d'échange dans les conflits. L'UE souligne qu'il est nécessaire de respecter le droit international humanitaire dans tous les conflits. À l'occasion du vingtième anniversaire de la responsabilité de protéger, l'UE souscrit pleinement à la mise en œuvre de ce concept.

23. Nous rappelons les responsabilités incombant au Conseil de sécurité de l'ONU, qui devrait rester au cœur de l'architecture de paix et de sécurité. Nous saluons également les travaux de l'Assemblée générale des Nations unies sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et insistons sur la nécessité d'améliorer encore la façon dont l'Assemblée générale des Nations unies peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

24. Une **paix globale, juste et durable en Ukraine**, fondée sur les principes de la charte des Nations unies et sur le droit international, demeure une priorité essentielle pour l'UE. Après plus de trois ans, la guerre d'agression à grande échelle injustifiée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des effets dévastateurs en premier lieu sur le peuple ukrainien, avec des retombées qui se font sentir dans l'ensemble de la région et dans le monde entier. Nous condamnons les actions de la Russie visant à déstabiliser l'architecture mondiale de maintien de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous appelons à un cessez-le-feu complet et inconditionnel d'au moins 30 jours, qui pourrait constituer une avancée déterminante pour alléger les souffrances des civils et permettre la tenue de pourparlers constructifs en vue d'une paix véritable, dans l'objectif de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie et de rétablir la paix, qui devra être globale, juste et durable. L'UE et ses États membres continueront de défendre le droit international et le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, de soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et de veiller à ce que les auteurs de crimes répondent pleinement de leurs actes.
25. La situation à Gaza et au **Moyen-Orient** a atteint un niveau catastrophique sans précédent, qui continuera d'exiger que nous lui accordions d'urgence une attention soutenue. L'UE et ses États membres réitèrent leur position exposée dans les conclusions pertinentes du Conseil européen. L'UE demande un retour immédiat au cessez-le-feu, en vue de la libération de tous les otages et de la cessation permanente des hostilités. L'UE demande instamment à toutes les parties de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Des mesures urgentes doivent être prises pour faire face à la situation humanitaire désastreuse, en particulier l'accès sans entrave de l'aide humanitaire et la distribution continue de celle-ci à grande échelle dans toute la bande de Gaza. L'UE souligne le rôle essentiel de l'UNRWA, qui fournit un soutien crucial à la population civile tant à Gaza que dans l'ensemble de la région. Il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de l'UNRWA. Les ordonnances de la CIJ doivent être pleinement mises en œuvre. Un dialogue constructif d'Israël avec l'ONU, y compris ses agences, est primordial. L'UE salue les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Moyen-Orient, rappelant leur caractère contraignant, et reste fermement attachée à une paix durable et pérenne reposant sur la solution à deux États. Elle continuera à œuvrer à cette fin avec les partenaires régionaux et internationaux, entre autres dans le cadre de la conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question palestinienne et la mise en œuvre de la solution à deux États, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite.

26. L'UE continuera de se concentrer également sur d'autres **conflits** ainsi que sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans le monde entier. L'UE soutiendra tous les efforts significatifs visant à mettre un terme à la guerre au Soudan, à atténuer la crise humanitaire et à poursuivre la collaboration avec les mécanismes internationaux de responsabilisation afin de traduire en justice les auteurs d'atrocités. L'UE continue de soutenir la Somalie dans son processus de renforcement de l'État, de lutte contre le terrorisme et d'atténuation de la crise humanitaire. La négation et le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier ceux des femmes et des filles, par les talibans en Afghanistan, l'escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans l'est de la RDC, ainsi que les conflits qui se prolongent au Yémen, en Haïti et en Birmanie/au Myanmar nécessitent également notre attention urgente. L'UE reste fermement résolue à soutenir la population de la région du Sahel et continuera de travailler avec ses partenaires et les organisations régionales afin de remédier aux causes profondes des conflits, de renforcer les capacités de prévention de l'escalade des conflits locaux, ainsi que de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.
27. L'UE et les Nations unies coopéreront pour relever les défis mondiaux en matière de paix et de sécurité, en mettant l'accent sur la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix, la gestion des crises et le soutien au multilatéralisme conformément à la charte des Nations unies et sur la base du **partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité**.
28. L'UE rejoint le pacte pour l'avenir, accompagné d'une boîte à outils de l'ONU renforcée, lorsqu'il met l'accent sur la **prévention des conflits** et la pérennisation de la paix en tant qu'obligations universelles. Mettre en œuvre le Programme 2030, conjointement avec la charte des Nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et rendre opérationnel de façon accélérée le lien entre le développement humanitaire et la consolidation de la paix permettra de lutter contre les causes profondes des conflits et de promouvoir une culture inclusive de la paix. De même, il nous faut nous pencher sur les liens entre climat, paix et sécurité, et appliquer pleinement le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, le programme Jeunesse, paix et sécurité et le programme relatif aux enfants face aux conflits armés. Nous devons garantir, à tous les niveaux, une participation pleine, égale, significative et sûre des femmes à la consolidation de la paix et aux processus de paix.

29. La **révision de l'architecture de consolidation de la paix**, prévue en 2025, constitue une occasion de traduire les engagements politiques en actes élargissant le programme de consolidation de la paix à l'ensemble du système des Nations unies. L'UE soutient les efforts visant à élaborer une approche ascendante et prise en main au niveau national à l'égard de la prévention des conflits, telle qu'exprimée dans les **stratégies nationales de prévention**, renforcée par un programme des conseillers des Nations unies en faveur de la paix et du développement bénéficiant d'un financement suffisant. La révision de l'architecture de consolidation de la paix, s'appuyant sur le pacte pour l'avenir, devrait examiner les moyens de renforcer encore le rôle et les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix. Le **Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix** doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable par les États membres des Nations unies, étant donné que le seul recours au budget ordinaire de l'ONU ne suffit pas à combler le déficit de financement.
30. Les **opérations de paix des Nations unies**, y compris les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, demeurent un outil multilatéral essentiel pour prévenir les conflits armés, maintenir la paix, soutenir le règlement pacifique des conflits et faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. À cette fin, elles doivent être adaptées à leur finalité et déployées avec des mandats non seulement clairs, ciblés et assortis de priorités, mais aussi flexibles, et elles doivent être dotées de ressources suffisantes et de stratégies de sortie. L'UE se félicite du **réexamen des opérations de paix des Nations unies** et encourage tous les membres des Nations unies à saisir cette occasion pour favoriser l'adaptation des opérations de paix à l'environnement politique et de sécurité complexe d'aujourd'hui. La mise en œuvre des recommandations des initiatives Action pour le maintien de la paix (A4P) et A4P+ devrait se poursuivre et être soutenue par les États membres des Nations unies, conformément aux discussions menées lors de la réunion ministérielle des Nations unies sur le maintien de la paix.
31. L'UE souligne qu'il importe de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations unies bénéficient d'un soutien politique continu et de ressources suffisantes, durables et prévisibles, y compris grâce à un **engagement régional** renforcé. À cet égard, l'UE réaffirme son soutien à la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui permet d'utiliser les contributions évaluées par les Nations unies pour financer jusqu'à 75 % des opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

32. La **sûreté et la sécurité maritimes** restent une grande priorité. L'UE est déterminée à défendre en mer l'ordre international fondé sur des règles, sur la base du droit international, en particulier sur la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), à préserver la liberté de navigation et le droit de passage inoffensif, et à lutter contre les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité maritimes, y compris à l'encontre de diverses infrastructures critiques des fonds marins, ainsi que sur l'environnement sous-marin et côtier. Avec ses partenaires, l'UE continuera de renforcer la coopération et de soutenir la sensibilisation au domaine maritime ainsi que le développement des capacités des États côtiers, en particulier dans les régions d'importance stratégique. L'UE est déterminée à promouvoir la coopération, la stabilité et la durabilité en mer au niveau mondial, sur la base du cadre juridique établi par la CNUDM.
33. Compte tenu des menaces croissantes pour la sécurité, l'UE soutient la coopération internationale pour lutter efficacement contre la **criminalité transnationale organisée** sous toutes ses formes, y compris le trafic et la traite de migrants, le trafic de drogue, d'êtres humains ou d'armes à feu, la criminalité financière, la criminalité environnementale ou la cybercriminalité, **le terrorisme et l'extrémisme violent**, ainsi que d'autres menaces découlant des **technologies hybrides, informatiques, nouvelles et émergentes**, y compris celles qui sont facilitées par l'intelligence artificielle (IA) et les technologies quantiques. Le 9<sup>e</sup> examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies sera l'occasion de réaffirmer l'engagement ferme de l'UE en faveur d'une approche multilatérale de la lutte contre le terrorisme, ancrée dans le respect du droit international et des droits de l'homme. L'UE continuera de participer de manière proactive aux processus des Nations unies qui mettent au point des normes, des standards et des principes dans les domaines du cyberspace, du numérique et des technologies. L'UE se félicite des progrès accomplis au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité et l'utilisation des TIC et reste déterminée à participer aux discussions futures.
34. L'UE et ses États membres demeurent résolus à protéger la **démocratie**, y compris les élections, contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères par des acteurs étatiques ou non étatiques. L'UE coopérera avec ses partenaires en vue de l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères. Elle soutient les principes mondiaux des Nations unies pour l'intégrité de l'information et promouvra activement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'état de droit et les principes démocratiques dans l'espace numérique.

35. L'UE continuera de défendre, de protéger et de renforcer le **cadre multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements**, ainsi que le cadre multilatéral pour le contrôle des exportations d'armes et de biens et technologies à double usage, un élément clé tant pour la non-prolifération que pour l'utilisation pacifique des biens contrôlés.
36. Dans la perspective de sa conférence d'examen de 2026, l'UE reste attachée à l'universalisation et à la mise en œuvre intégrale du **traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**. Elle continuera de poursuivre l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le lancement immédiat et la conclusion rapide des négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et elle soutiendra les travaux de l'AIEA. L'UE continuera également à promouvoir et à renforcer les instruments multilatéraux contre la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques.
37. L'UE soutient les **instruments de contrôle des armes conventionnelles**, en mettant l'accent sur la prévention du détournement des armes légères et de petit calibre et la gestion des munitions conventionnelles, en soutenant la mise en œuvre du plan d'action de Siem Reap-Angkor 2025-2029 de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que les préparatifs en vue de la conférence d'examen de la convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles qui se tiendra en 2026. L'UE évaluera les possibilités et les défis liés aux technologies nouvelles et émergentes, en ce qui concerne les systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la CCAC et les processus relatifs à l'utilisation responsable de l'IA dans le domaine militaire.
38. Pour un environnement extra-atmosphérique sécurisé, sûr, stable et durable, l'UE rappelle qu'il importe de respecter le droit international dans le **domaine spatial**. Au sein de toutes les enceintes concernées de l'Assemblée générale, l'UE et ses États membres soutiennent l'universalisation et le plein respect du traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et encouragent l'adoption de normes de comportement responsable pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'UE soutient le renforcement du Bureau des affaires spatiales des Nations unies et reconnaît le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant que principal organe des Nations unies chargé de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

#### IV. Faire progresser le développement durable conformément au programme 2030

39. L'UE et ses États membres soutiennent pleinement l'appel lancé lors du sommet sur les ODD de 2023 en faveur d'une action accélérée en vue de la **réalisation du programme 2030 et des ODD**, y compris par la mise en œuvre de la déclaration politique. À cet égard, le financement du développement et la mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba restent indispensables. L'UE continuera d'appliquer une approche en matière de développement durable fondée sur les droits de l'homme, y compris au moyen d'approches transformatrices qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités, et rappelle que la pleine réalisation de l'ensemble des droits de l'homme est un principe fondamental du programme 2030, conformément à l'engagement à ne laisser personne de côté. Nous reconnaissons qu'il est urgent de renforcer l'état de préparation et la résilience face aux crises et aux défis qui entravent les progrès en matière d'ODD, en particulier dans les contextes les plus fragiles.
40. En tant que premiers fournisseurs mondiaux d'**aide publique au développement (APD)**, l'UE et ses États membres soulignent le rôle clé de l'APD dans la contribution au financement de la mise en œuvre du programme 2030 et sa capacité à mobiliser, avec un effet catalyseur, d'autres sources de financement publiques et privées telles que les ressources nationales, le financement mixte et les investissements privés durables. Grâce à la **stratégie "Global Gateway"**, l'UE, travaillant dans le cadre d'une approche "Équipe Europe", avec des institutions financières et le secteur privé, est le fer de lance des investissements porteurs de transformation dans les infrastructures numériques, énergétiques et de transport, ainsi que dans les systèmes de santé, d'éducation et de recherche, pour stimuler l'activité économique et la création d'emplois dans les pays partenaires. La stratégie "Global Gateway" améliore également les conditions pour des investissements de qualité grâce à l'assistance technique, le dialogue politique, les accords de commerce et d'investissement, ainsi que la normalisation et des cadres réglementaires, en vue de débloquer des financements supplémentaires en faveur des ODD.
41. Les capitaux privés sont indispensables à la réalisation de la transition durable. Les institutions financières internationales doivent jouer un rôle clé dans la **mobilisation des flux financiers privés**. L'UE soutient le développement de modèles opérationnels contextuels et sectoriels et d'outils de financement innovants aux fins de la mobilisation des secteurs privés en faveur du développement durable. L'UE se félicite des cadres de financement nationaux intégrés menés par les pays, qui constituent un moyen de mobiliser les financements publics et privés et de les aligner sur les ODD, conformément aux priorités nationales.

42. Rappelant les **conclusions du Conseil en vue de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement - Les voies du progrès**: maximiser l'impact pour le développement durable et la prospérité mondiale, l'UE réaffirme les principes et les positions qui y sont énoncés. L'UE continue de participer activement au renforcement de l'architecture financière internationale en vue de mieux relever les défis mondiaux, et elle continuera de contribuer de manière significative à la réalisation de ses objectifs dans toutes les enceintes internationales.
43. L'UE soutient résolument une **gouvernance numérique mondiale** multipartite et inclusive et s'engage à façonner un système multilatéral efficace pour faire progresser une transformation numérique à l'échelle globale. L'internet et les technologies numériques doivent être ancrés dans une approche centrée sur l'humain et fondée sur les droits de l'homme, dans le but de combler toutes les fractures numériques et de garantir un avenir numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé pour tous. L'UE continuera de jouer un rôle de premier plan en assurant un suivi et une mise en œuvre adéquats du **pacte numérique mondial (PNM)** et en repoussant les tentatives visant à compromettre les engagements qui y ont été pris, y compris dans le cadre du processus d'**examen du SMSI+20** en cours.
44. Le deuxième **Sommet mondial pour le développement social (WSSD2)** offre l'occasion de renouveler le contrat social, ancré dans les droits de l'homme et les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. L'UE soutient la coalition mondiale pour la justice sociale en contribuant aux objectifs du sommet et en assurant un suivi efficace. Le programme WSSD2 doit inclure diverses voix et parties prenantes clés, y compris les partenaires sociaux, la société civile, en particulier des femmes et des organisations de jeunesse.

45. L'UE réaffirme le rôle de premier plan qu'elle joue, avec ses États membres, pour promouvoir la santé mondiale, en collaboration avec les partenaires, sur la base de la solidarité, de l'humanité, de l'équité, de l'égalité entre les hommes et les femmes et du respect des droits de l'homme. La 4<sup>e</sup> réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles constitue l'occasion d'intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles, qui continuent de représenter la charge de morbidité la plus élevée dans l'UE et dans le monde. L'adoption de l'**accord sur les pandémies** vise à **contribuer à renforcer les capacités** et à améliorer l'approche mondiale en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux futures pandémies. L'UE et ses États membres continueront à participer à la suite des négociations, au processus de ratification et à la phase de mise en œuvre.
46. L'UE et ses États membres soulignent leur engagement à soutenir les **pays les moins avancés** (PMA) dans la mise en œuvre du programme d'action de Doha, et les **petits États insulaires en développement** (PEID) dans la mise en œuvre du programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. L'UE et ses États membres aident également les **pays en développement sans littoral** (PDSL) à faire face aux défis uniques auxquels ils sont confrontés, et attendent avec intérêt la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur les PDSL.

## V. Faire face à la triple crise planétaire

47. La triple crise planétaire que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution constitue une menace mondiale pour l'humanité et appelle une réponse mondiale. L'UE maintient fermement son attachement aux accords multilatéraux sur l'environnement, y compris la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, l'accord de Paris, la convention sur la diversité biologique, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, et invite tous les partenaires à faire de même.

48. L'UE réaffirme l'importance d'une compréhension commune du fait que **le changement climatique et la dégradation de l'environnement** constituent une menace existentielle, en particulier pour les plus vulnérables, et aggravent les préoccupations en matière de sécurité en entraînant une instabilité et des conflits croissants ainsi qu'en affectant la sécurité alimentaire. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse constituent des défis environnementaux, économiques, sociaux et de sécurité majeurs pour le développement durable. Il est essentiel que les Nations unies examinent plus avant le lien entre l'environnement et la sécurité, le lien entre le climat et la sécurité, le lien entre l'eau et la sécurité ainsi que le lien entre les océans, la biodiversité et le climat, en les intégrant et en les rendant opérationnels dans l'ensemble de ses travaux. L'UE participera activement aux discussions visant à faire progresser le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable.
49. Dix ans après l'**accord de Paris**, la transition mondiale vers une économie "zéro net" est en cours, même s'il reste beaucoup à faire. L'UE est résolument attachée à son engagement en faveur de l'accord de Paris et est en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction, d'ici à 2030, des émissions d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. L'UE réitère son appel à **abandonner progressivement les combustibles fossiles** dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable, conformément aux trajectoires de 1,5° C, pour parvenir au "zéro net" à l'horizon 2050, conformément aux avis scientifiques. Elle renouvelle également son appel à tripler la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables et à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau mondial d'ici à 2030, ainsi qu'à accélérer l'adoption de technologies à émissions faibles ou nulles.
50. Il est essentiel que toutes les parties, et en particulier les plus grands émetteurs et les plus grandes économies du monde, présentent, dans la perspective de la **COP 30 de Belém**, des contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses, alignées sur les résultats du premier bilan mondial réalisé dans le cadre de l'accord de Paris et sur l'objectif de 1,5 °C, sur la base des données scientifiques les plus récentes, qui comprennent des objectifs de réduction en chiffres absolus à l'échelle de l'économie couvrant tous les gaz à effet de serre, secteurs et catégories, et s'appuient sur des politiques et des mesures concrètes. L'UE et ses États membres présenteront leur propre contribution à la COP 30 en temps voulu.

51. En outre, l'UE reste fermement résolue à enrayer et inverser la **perte de biodiversité** et à mettre en œuvre en temps utile le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en coopération avec ses partenaires, ainsi qu'à accroître le financement de la biodiversité. L'UE plaide en faveur d'un renforcement de la gouvernance internationale des océans et du dialogue international sur les océans, [se félicite des résultats de la conférence des Nations unies sur les océans de 2025] et s'engage à mettre en œuvre d'urgence les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 liés aux océans. L'UE appelle à la ratification rapide et à la mise en œuvre effective de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et invite les pays à rejoindre la coalition à niveau élevé d'ambition sur la biodiversité au-delà des limites de la juridiction nationale.
52. Le système alimentaire mondial est confronté à d'importants défis, y compris les conflits, le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement. L'UE est déterminée à soutenir la **sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale** en promouvant une alimentation durable, nutritive et abordable pour une population mondiale en augmentation. L'UE préconise une stratégie multisectorielle et multipartite fondée sur une coopération étroite avec les partenaires multilatéraux, en s'engageant en faveur de l'approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix en matière de prévention et de réaction. L'UE veille à la cohérence des politiques entre ses stratégies internes et externes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en alignant ses actions en Europe sur les engagements mondiaux en faveur de systèmes alimentaires durables et de l'éradication de la faim et de la malnutrition.
53. Il est en outre primordial d'optimiser les synergies en s'appuyant sur l'approche commune du système des Nations unies en matière de **pollution**, qui reconnaît l'urgence d'une action mondiale coordonnée et s'attache à intégrer la prévention et la réduction de la pollution dans les stratégies et programmes de travail des entités des Nations unies. L'UE soutient activement la mise en œuvre du cadre mondial sur les produits chimiques et les travaux relatifs à la finalisation des négociations concernant le groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution et à la création de ce groupe d'experts, ainsi que les travaux relatifs à la conclusion des négociations concernant un instrument international juridiquement contraignant visant à mettre un terme à la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin. En outre, pour prévenir et maîtriser efficacement la pollution, il est essentiel de sensibiliser tous les secteurs à la gestion des produits chimiques et des déchets et d'engager un dialogue politique de haut niveau qui dépasse les frontières institutionnelles au-delà de celles abordées jusqu'à présent.

54. La résilience dans le domaine de l'eau et un cycle mondial de l'eau stable sont essentiels au développement durable, à la réalisation des droits de l'homme ainsi qu'à la paix et à la sécurité. L'UE reste déterminée à remédier aux phénomènes croissants de pénurie d'eau et d'inondation dans le monde et à garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, et elle continuera de soutenir l'approche de la source à la mer et de veiller à ce que l'eau soit prise en compte de manière adéquate dans les principaux processus multilatéraux et les accords pertinents. L'UE plaide en faveur d'un suivi ambitieux du programme d'action pour l'eau et de conférences des Nations unies sur l'eau, qui seront organisées en 2026 et 2028, axées sur l'action, inclusives et transsectorielles, et appelle à un processus intergouvernemental régulier dans le domaine de l'eau. L'UE encourage également la mise en œuvre de la stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement et la poursuite de la mondialisation de la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui peut favoriser la stabilité, la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

---